

Commune de Bompas

# Rapport préalable au débat d'Orientation Budgétaire



Conseil Municipal du 10 mars 2022



Acte de prévision et acte politique majeur, le vote du Budget Primitif annuel conditionne l'action municipale.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape essentielle du cycle budgétaire.

En application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, afin de présenter au Conseil Municipal les grandes orientations du prochain budget.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 en définit les contours ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication.

Ainsi, le DOB de la commune informe :

- Des orientations budgétaires
- De la structure et gestion de la dette
- Des engagements pluriannuels envisagés

Le rapport du DOB est obligatoirement transmis au Préfet et fait l'objet d'une publication, dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Le rapport présent puise ses sources d'analyse rétrospective dans les comptes administratifs votés pour les années 2019 et 2020. Les données de 2021 sont provisoires puisqu'antérieures à la finalisation et au vote du compte Administratif.



## **Sommaire**

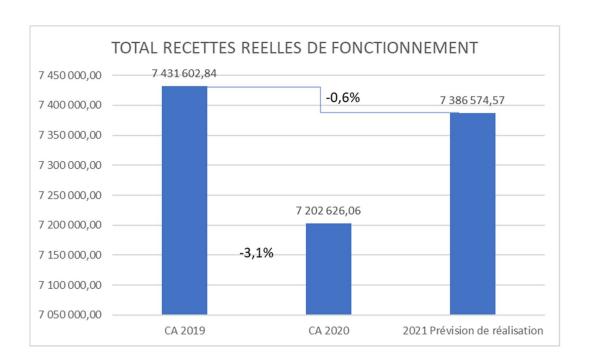
I.	Les données financières rétrospectives	4
	A - Les recettes réelles de fonctionnement	4
	B - Les dépenses réelles de fonctionnement	7
	C - L'épargne	12
	D - L'investissement	13
II.	L'endettement	15
	A - L'état de la dette	15
	B - La dette, vision prospective	16
	C - La capacité de désendettement	16
Ш	. Les orientations budgétaires	17
	A - Le cadrage national	17
	B - Les principales hypothèses de construction du budget primitif	19
	C - Les projections en matière d'investissement	21



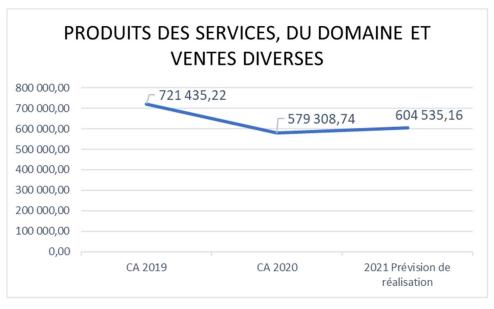
#### I. Les données financières rétrospectives en €

#### A - Les Recettes réelles de fonctionnement

L'année 2020 est atypique, et l'année 2021 à une moindre échelle, en terme de recette principalement du fait de la crise sanitaire. Si l'on neutralise l'année 2020, les recettes de la commune se maintiennent à un niveau quasi identique sur la période 2019 – 2021.



Les produits des ventes diverses ont été impactés en 2020 et 2021.





**Le produit fiscal** poursuit sa dynamique de croissance (+ 468k€) dont une partie (environ 58%) est due à une modification de l'enregistrement des recettes.

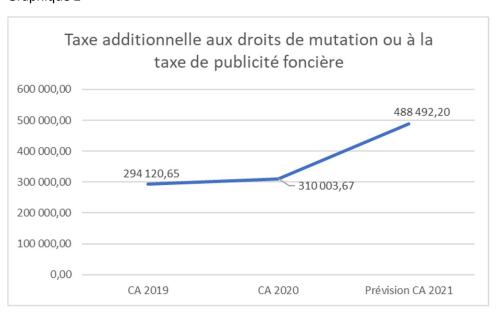
En effet, la réforme de la taxe d'habitation se finalise, les exonérations de l'Etat se terminent (enregistrées au chapitre 74 Dotations et participations : graphique 6) et l'ensemble des impôts (Taxes Foncières), part communale et ex part départementale, s'enregistrent désormais sur le chapitre 73 Impôts et taxes.

**IMPOTS ET TAXES** 4 900 000,00 4 800 000,00 4 804 194,95 4 700 000,00 4 600 000,00 4 500 000,00 4 400 000,00 4 336 264,23 4 300 000,00 4 200 000,00 4 174 726,90 4 100 000,00 4 000 000,00 3 900 000,00 3 800 000,00 CA 2019 CA 2020 2021 Prévision de réalisation

**Graphique 1: CHAPITRE 73 IMPOTS ET TAXES** 

Notons une dynamique sensible en 2021 de la Taxe additionnelle aux droits de mutations ou à la taxe de publicité foncière.

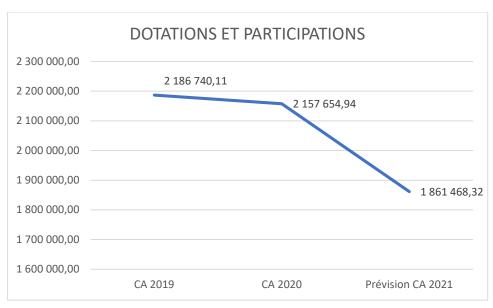




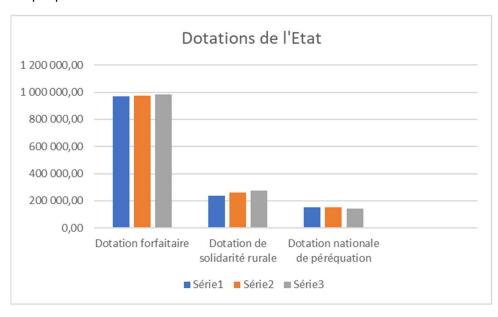


En conséquence, en reflet, le chapitre lié aux Impôts perd de la recette, alors que globalement les dotations de l'Etat se maintiennent.

Graphique 3: CHAPITRE 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS



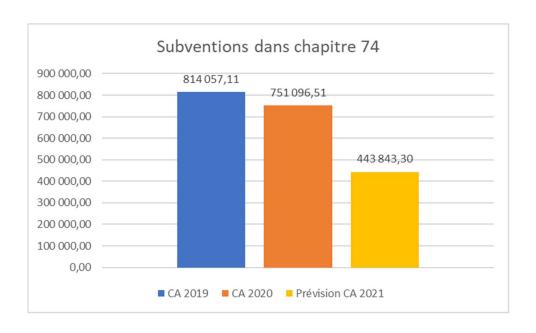
Graphique 4



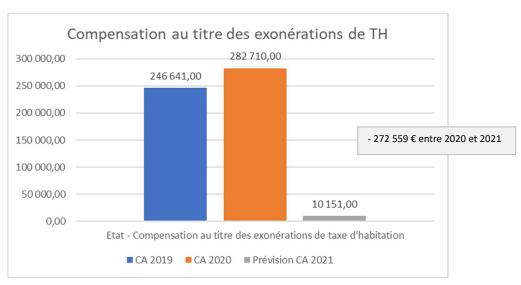
			Prévision CA
	CA 2019	CA 2020	2021
TOTAL	1 360 553	1 386 004	1 400 875
Dotation forfaitaire	972 072	975 624	981 987
Dotation de solidarité rurale	238 128	258 773	274 926
Dotation nationale de péréquation	150 353	151 607	143 962



Graphique 5 : Montant des subventions de fonctionnement perçues dans le chapitre 74



# Graphique 6



## Récapitulatif des recettes réelles de fonctionnement

Rece	ttes réelles de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	Prévision CA 2021
R	TOTAL	7 431 602,84	7 202 626,06	7 386 574,57
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	75 502,34	49 424,49	41 711,80
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	721 435,22	579 308,74	604 535,16
73	IMPOTS ET TAXES	4 174 726,90	4 336 264,23	4 804 194,95
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 186 740,11	2 157 654,94	1 861 468,32
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	71 089,51	57 307,76	42 006,15
76	PRODUITS FINANCIERS	22,95	22,95	19,89
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	202 085,81	22 642,95	32 638,30



#### B - Les dépenses réelles de fonctionnement en €

Les principales dépenses réelles de fonctionnement, charges courantes et charges de personnel, restent maîtrisées sur la période 2019 – 2021.

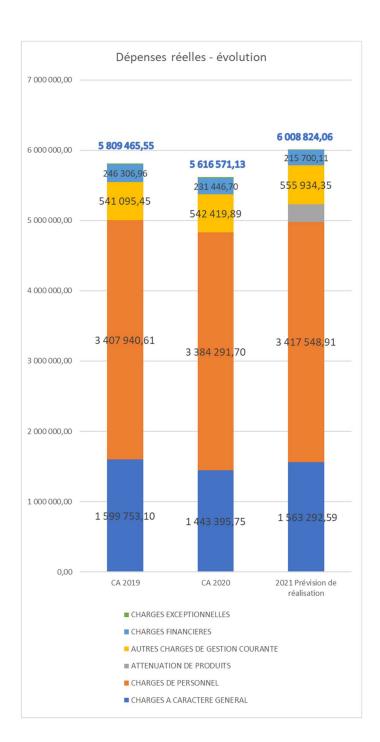
Elles ont été sensiblement abaissées de 6.43% entre 2019 et 2020 (-10% pour les dépenses de gestion courante) du fait de la crise sanitaire, annulation d'activités, baisses des charges liées aux locaux...

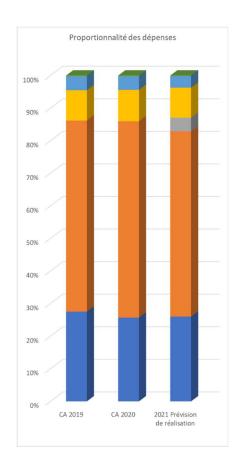
Si l'on neutralise l'année 2020 qui est atypique, les dépenses de fonctionnement connaissent un cycle de croissance contenu à 3.4%, soit + 199 258€ en 2 années, prenant en compte la dépense d'attribution de compensation (AC) à partir de 2021 de 249 172€.

En conclusion, les dépenses maîtrisées par la commune, c'est-à-dire hors dépense d'AC, sont au total en légère baisse, de 49 913€, sur la période 2019 - 2021.

Charges réelles de fonctionnement		CA 2019	CA 2020	Prévision CA 2021
D	TOTAL	5 809 565,55	5 616 618,63	6 008 824,06
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 599 753,10	1 443 395,75	1 563 292,59
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 407 940,61	3 384 291,70	3 417 548,91
014	ATTENUATION DE PRODUITS			249 172,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	541 095,45	542 419,89	555 934,35
66	CHARGES FINANCIERES	246 306,96	231 446,70	215 700,11
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 469,43	15 064,59	7 176,10



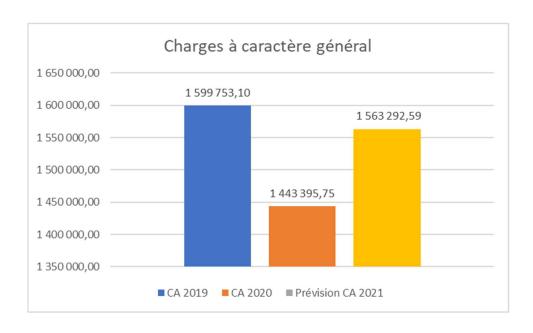




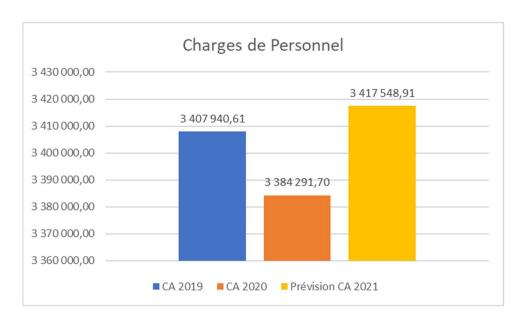


## Détail de l'évolution des charges

## Charges à caractère général (chapitre 011)

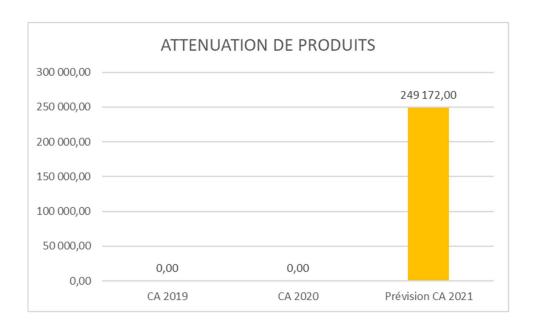


# Evolution des charges de personnel (chapitre 012)

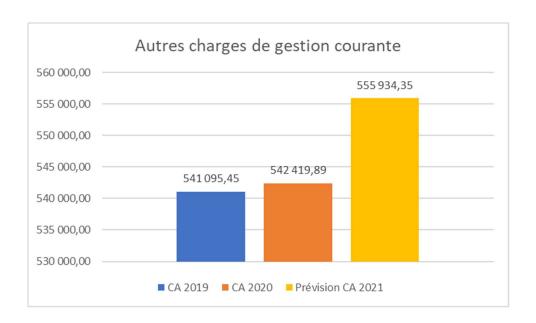




## Evolution de l'atténuation de produits (chapitre 014)

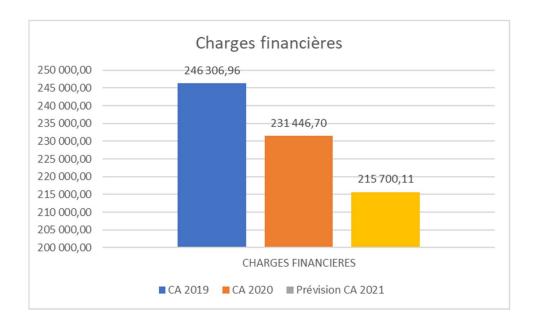


## Evolution des autres charges de gestion courante (chapitre 65)





#### Evolution des charges d'intérêts (chapitre 066)



#### C - L'épargne

L'épargne nette se calcule chaque année sur la base des produits réels de fonctionnement encaissés et de l'ensemble des dépenses réelles courantes qui permettent le fonctionnement de la commune, les frais d'intérêt et de capital des emprunts en cours.

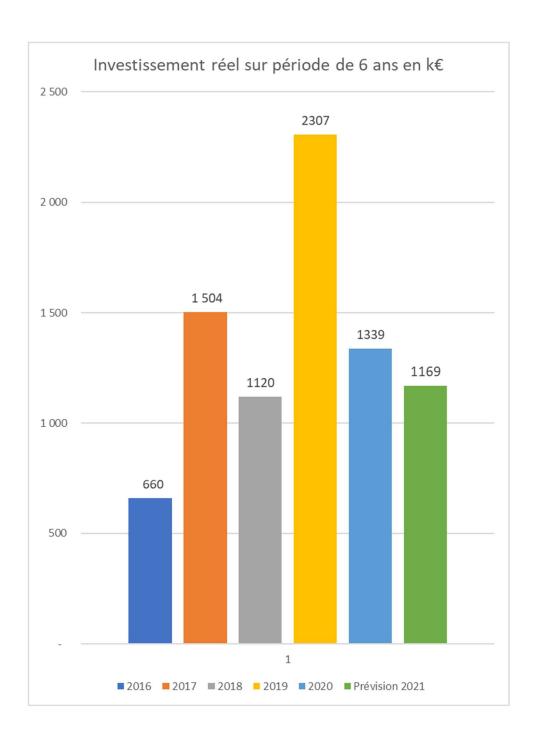
L'épargne nette est l'un des indicateurs phares de la santé financière de la commune. Elle indique le montant de **l'autofinancement direct que la commune peut réserver à ses investissements** chaque année, en dehors de toute réalisation d'emprunt ou d'encaissement de subventions.

Epargne	2019	2020	Prévision 2021
RRF	7 431 603 €	7 202 626 €	7 386 575 €
DRF	5 809 566 €	5 616 619 €	6 008 824 €
<b>Epargne Brute</b>	1,62M€	1,58M€	1,37M€
<b>Epargne Nette</b>	1,23M€	1,19M€	0,98M€



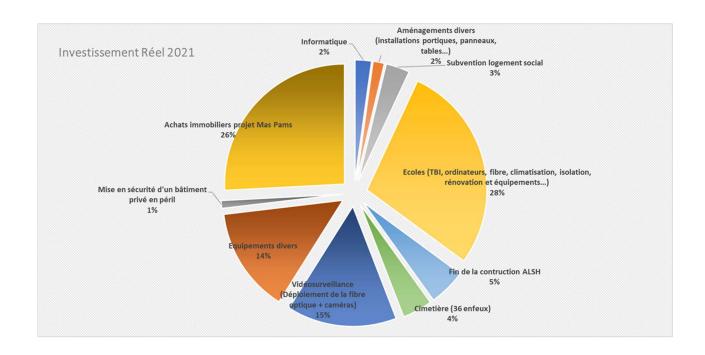
## D - L'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'entendent hors dette et opérations d'ordre. Il s'agit d'indiquer le volume réalisé par la commune chaque année.





## En 2021, l'investissement s'est porté sur les domaines suivants :



#### En €

Informatique	25 790,78
Aménagements divers (installations portiques, panneaux, tables)	17 765,22
Subvention logement social	37 500,00
Ecoles (TBI, ordinateurs, fibre, climatisation, isolation, rénovation et équipements)	328 982,54
Fin de la contruction ALSH	58 643,52
Cimetière (36 enfeux)	47 194,77
Vidéosurveillance (Déploiement de la fibre optique + caméras)	173 232,32
Equipements divers	165 748,25
Mise en sécurité d'un bâtiment privé en péril	12 242,04
Achats immobiliers projet Mas Pams	302 000,00
Total	1 169 099,44

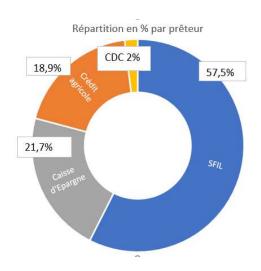


## II. L'endettement

# A - L'état de la dette : montant emprunté, prêteur et encours

		MONTANT EMPRUNT	Restant dû au 01/01/2022
Prêteur	total	9 133 041,75	4 800 090, 15
	CLF09 - CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE	2 470 000,00	1 792 327,04
	CLF11 - TRAVAUX DE VOIRIE RACHAT DE PRETS	1 188 041,75	412 735,56
SFIL	CLF12 - TRAVAUX INVESTISSEMENT 2004	400 000,00	252 890,78
SFIL	CLF13 - TRAVAUX INVESTISSEMENT 2009	400 000,00	175 360,34
	CLF14 - TRAVAUX INVESTISS 2010	300 000,00	88 216,77
	CLF15 - TRAVAUX INVESTISS 2010	125 000,00	36 756,95
	sous total	4 883 041,75	2 758 287,44
	CRCA54 - TRAVAUX INVESTISSEMENT 2005	650 000,00	179 236,12
Crádit Amicala	CRCA55 - TRAVAUX INVESTISSEMENT 2006	450 000,00	285 722,43
Cré dit Agricole	CRCA56 - TRAVAUX INVESTISSEMENT 2007	600 000,00	238 010,91
	CASUDMED - INVESTISSEMENTS 2015	300 000,00	202 500,00
	sous total	2 000 000,00	905 469,46
	CE03 - TRAVAUX CENTRE FUNERAIRE	150 000,00	94 157,45
	CE04 - TRAVAUX INVESTISSEMENT BP2008	430 000,00	134 375,00
	CE05 - TRAVAUX INVESTISS 2008 PVR PERVENCHES ET ZAC	350 000,00	152 018,71
Caisse d'épargne	CE06 - TRAVAUX HOTEL DE VILLE	200 000,00	122 337,51
	CE07 - TRAVAUX INVESTISSEMENT 2012	100 000,00	46 437,57
	CE08 - TRAVAUX INVESTISSEMENT 2013	520 000,00	271 562,50
	CE2015 - INVESTISSEMENTS 2015	300 000,00	219 355,66
	s ous total	2 050 000,00	1 040 244,40
CDC	CDC16 - TRAVAUX HOTEL DE VILLE	200 000,00	96 088,85

Depuis 2016, les investissements sont réalisés sans emprunt. Ils concernent essentiellement des dépenses courantes d'équipement et de travaux.





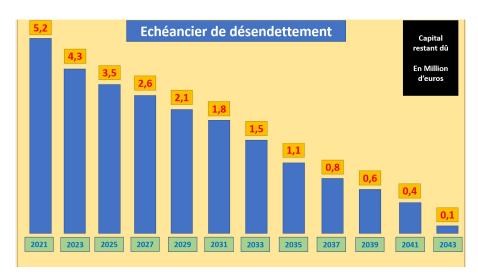
#### B - La dette, vision prospective

Sans nouvel emprunt, la commune se désendette chaque année d'environ 400k€ (remboursement annuel du capital restant dû).

L'endettement par habitant est de :

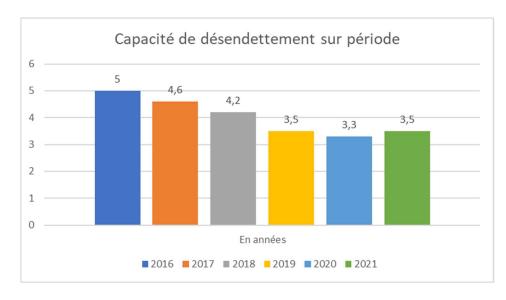
- 631€ (Populat3.5 année ion DGF 2020, 7608 habitants)
- 744€ si l'on intègre les montants des portages réalisés par l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) pour le compte de la commune, soit 866 019,31€ au total.

L'évolution de l'encours de dette 2021 – 2043 suit une courbe linéaire.



## C - La capacité de désendettement

La capacité de désendettement est définie comme le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. La capacité de désendettement prévisionnelle de la commune est estimée à 3,5 années et 4,1 années, si l'on intègre les portages EPFL.





#### III. Les orientations budgétaires

#### A - Le cadrage national

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire d'une ampleur sans précédent, à l'origine de la plus forte dégradation économique depuis la seconde guerre mondiale.

La loi de finances 2022 publiée au Journal officiel du 31 décembre 2021 présente le contexte macroéconomique et la trajectoire des finances publiques prévue en 2022.

Si 2020 et 2021 ont été marquées par l'impact majeur des mesures d'urgence sur le solde public, (69,7 milliards d'euros en 2020 et 63,7 milliards en 2021 auxquels s'ajoute le plan de relance pour un impact de 21,7 milliards en 2021), le projet de loi de finances 2022 illustre une normalisation progressive des finances publiques, en dépenses et en recettes.

L'Etat prévoit une diminution du déficit public de l'ordre de 3,5 points de PIB, passant de -8,4 % en 2021 à -4,8 % du PIB en 2022. Le déficit public serait donc presque divisé par deux par rapport à 2020.

	Estimation 2021 selon PLF	Anticipation 2022 selon PLF
Croissance	6,2 %	4%
Inflation	1,4%	1,5%
Déficit public (% du PIB)	8,4%	4,8%
Dette publique (% du PIB)	115,6%	114%

Si la crise du Covid reste d'actualité, les mesures économiques d'accompagnement semblent avoir atteint leurs objectifs pour 2021, les premiers signes de la reprise économique ayant été visibles dès le milieu de l'année.

Le débat d'orientation budgétaire 2022 s'ouvre ainsi dans un contexte d'amélioration significatif de l'environnement économique.

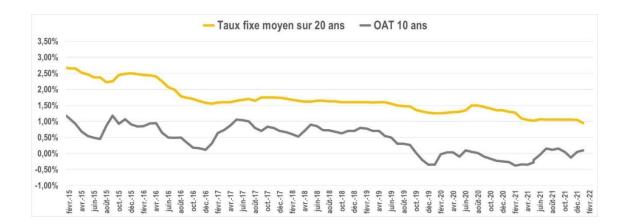
La reprise de la croissance s'accompagne d'une progression de l'inflation qui devrait se porter sur douze mois à 3,4 % en 2022 (3,6 % de février 2021 à février 2022).

Cette inflation revêt différents aspects impactant directement nos budgets :

- Positif : Elle devrait jouer favorablement sur l'évolution des bases de fiscalité. La revalorisation des bases locatives devrait suivre l'évolution de l'inflation. Elle était de +0.2% en 2021. Nous restons prudents dans la construction budgétaire.
- Négatif : Hausse des coûts d'achats pour la collectivité, des coûts des matières premières qui se répercutent sur les chantiers d'équipement public (+13% constatés en 2021).
- Négatif: Dans le cadre de la réalisation des programmes pluriannuels d'investissement, la hausse prévisible des taux d'intérêt d'emprunts, progressive sur les années à venir, sera à prendre en compte.



Au mois de janvier, les taux d'emprunt sont restés globalement stables et compris entre 0,90% et 1,25% selon les durées, de 15 ans à 25 ans. La situation reste donc stabilisée sur des taux bas.



Néanmoins, les barèmes de ce début du mois de février font état de hausses, les établissements bancaires répercutant la remontée des taux des OAT (obligations assimilables du Trésor).

Les obligations du trésor servent de référence aux taux longs des crédits. Elles repassent au mois de janvier en positif pour se situer autour de 0,30%. L'évolution des OAT est un des éléments majeurs pour anticiper l'évolution des taux d'intérêt.

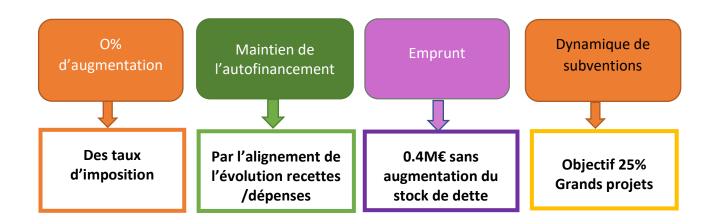
Dans ce contexte, les banques prévoient pour les semaines qui viennent des hausses lentes mais progressives amorçant un virage en matière de taux.



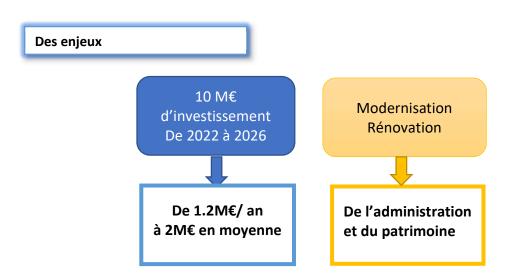
#### B - Les principales hypothèses de construction du budget primitif

Les hypothèses 2022 sont construites sur les bases suivantes :

**Des orientations** 



- Une recette fiscale stable (brique 1)
- et un maintien d'un bon niveau d'autofinancement (brique 2),
- alliés à une hypothèse d'emprunt nouveau correspondant au capital remboursé dans l'année, afin de conserver un stock de dette identique chaque année, soit 400k€ (brique 3),
- adossé à une dynamique de recherche de subvention (brique 4).



#### - Permettent de financer :

- des services de qualité
- le volume d'investissement souhaité pour réaliser les projets tout en dédiant une enveloppe à la rénovation du patrimoine, sa mise en sécurité et conformité, ainsi qu'au maintien d'un cadre de vie de qualité, marqueur de notoriété de la ville de Bompas.



Une première estimation de l'évolution des masses budgétaires 2022 (sur la base d'un pré compte administratif 2021) est effectuée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT en €	BP 2021	Projet CA 2021	Orientations BP 2022
TOTAL DEPENSES	6 326 802	5 793 123,95	6 664 420
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 770 355	1 563 292,59	1 843 450
CHARGES DE PERSONNEL	3 513 500	3 417 548,91	3 750 000
ATTENUATION DE PRODUITS	249 172	249 172,00	258 605
DEPENSES IMPREVUES	200 000	0,00	200 000
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	569 775	555 934,35	576 435
CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 000,00	7 176,10	35 930
TOTAL RECETTES	7 015 730	7 386 574,57	6 840 190
ATTENUATIONS DE CHARGES	25 000	41 711,80	25 000
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	608 100	604 535,16	592 560
IMPOTS ET TAXES	4 285 000	4 804 194,95	4 345 000
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 017 630	1 861 468,32	1 837 630
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	80 000	42 006,15	40 000
PRODUITS FINANCIERS	0	19,89	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	32 638,30	0
Epargne de gestion	688 928	1 593 450,62	175 770
Intérêts dette existante	230 000	215 700,11	211 000
Epargne Brute	458 928	1 377 750,51	-35 230
Epargne Nette	57 928,00	977 850,62	- 451 230

L'estimation dépenses / recettes réelles de fonctionnement 2022 est prudente.

La comparaison, en la matière, se fait de BP à BP.

#### En recettes

L'estimation est basée sur le 1/12<sup>ième</sup> versé par l'Etat en janvier, elle n'inclut pas la revalorisation attendue des bases fiscales.

Par ailleurs, la recette de taxe additionnelle aux droits de mutation est ramenée à l'estimation BP 2021, soit 280k€, alors que le perçu, sensiblement plus élevé, a été de 488k€.

#### En dépenses

Certains éléments, exposés ci-dessous, ont conduit à la prudence sur la prévision de dépenses.

Une maîtrise de la dépense de fonctionnement sera observée.

L'évaluation de l'évolution budgétaire de nos dépenses courantes est bousculée par de nombreux facteurs externes en ce début d'année : une forte inflation 2022 estimée à 3,6 % sur 12 mois (base février) impactant tous nos postes d'achats, l'augmentation spécifique des charges d'électricité et d'essence, a minima de 3,2%, l'impact de la Loi EGALIM (loi issue des États Généraux de l'« ALIMentation » lancés en 2017) sur les achats alimentaires, estimé à 30%.



Les charges de personnel rencontrent également des effets d'augmentation externes déjà connus : La revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C (décret n°2021-1818 du 24/12/21), la revalorisation au 1<sup>ier</sup> janvier du SMIC de 2.24% et la hausse du minimum de traitement des agents publics (décret n°2021-1749 du 23/12/21). D'autres éléments sont d'ores et déjà envisagés : une nouvelle hausse du SMIC avant fin 2022 et, au sein de la Fonction Publique Territoriale, la revalorisation des catégories B.

Enfin, 2022 est une année comprenant deux élections à deux tours, engageant le paiement de travaux supplémentaires exceptionnels. C'est également une année de recensement pour lequel des personnels spécifiques sont à recruter.

A ce stade de la construction budgétaire, ceci explique la prévision du chapitre des dépenses de personnel à 6.7% de BP 2021 à BP 2022, alors que l'année est prévue à effectif constant.

#### C - Les projections en matière d'investissement

Une réflexion est menée pour accroitre la capacité d'investissement en faveur de l'avenir.

<u>Afin de concevoir une programmation prévisionnelle de 10M€ d'investissement,</u> une perspective à 5 ans est envisagée sur la base de deux axes d'investissement menés en parallèle :

- d'une part un investissement courant pour l'entretien du patrimoine bâti ou naturel, enveloppe estimée, sur la période 2022 − 2026, à 5M€
- d'autre part un investissement dans les projets nouveaux d'envergure, enveloppe estimée, sur la période 2022 2026, à 5M€

Les investissements envisagés et leurs premières estimations financières sont les suivants :

INVESTISSEMENT	2022 -2023	2024 - 2026	Total
sous total Investissement courant	2 000 000	3 000 000	5 000 000
CENTRE BOURG	300 000	300 000	600 000
REAMENAGEMENT DU PARC DES SPORTS ET DES LOISIRS	200 000	100 000	300 000
ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE SANTE ET BIEN-ETRE (aménagements complémentaires)	100 000	100 000	200 000
RENOVATION ET REAMENAGEMENT DU MAS PAMS (Tous bâtis + extérieur)	1 350 000	1 650 000	3 000 000
RENOVATION ET ISOLATION THERMIQUE SALLES	150 000	250 000	400 000
AMENAGEMENT HALLE DES SPORTS		100 000	100 000
CIMETIERES	250 000	50 000	300 000
FERME PEDAGOGIQUE ET NOURRICIERE	50 000	50 000	100 000
Sous total Investissement Nouveau	2 400 000	2 600 000	5 000 000
Total	4 400 000	5 600 000	10 000 000



En relation avec ces investissements, une hypothèse de financement lissé est projetée comme suit.

Comme dit précédemment, le niveau de stock de dette annuel reste identique en empruntant le montant annuel remboursé.

en €	2022-2023	2024 - 2026	Total
Estimation du Besoin de financement	4 400 000	5 600 000	10 000 000
Recettes de FCTVA	750 000	800 000	1 550 000
Capacité d'autofinancement (CAF)	2 000 000	3 200 000	5 200 000
Subventions	850 000	400 000	1 250 000
Emprunt	800 000	1 200 000	2 000 000
Total Financé	4 400 000	5 600 000	10 000 000

Il s'agit d'un outil prospectif de référence, toute modification à la hausse ou à la baisse de l'une des données (niveau de subvention ou CAF) entrainera une modification du montant de l'investissement sur la période.

Concernant 2022, une enveloppe d'investissement, répartie par opération, d'un montant de 1.890M€ est à ce jour repérée. L'emprunt est prévu à 400 000€.

#### Prévision Investissement réel en k€

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Terrains, aménagements)	655
ECOLES	71
ENFANCE JEUNESSE	30
INFORMATIQUE	28
BATIMENTS dont mises en conformité et accessibilité	263
LOGEMENTS COMMUNAUX	76
CIMETIERE	234
VIDEOSURVEILLANCE	53
EQUIPEMENTS DIVERS	293
PARC DES SPORTS ET LOISIRS	150
SCHEMA DIRECTEUR	37

-----

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'année 2022, ainsi que du débat qui s'est tenu sur la base des éléments dudit rapport ;
- DE TRANSMETTRE au Préfet du Département le présent rapport afférent au DOB ;
- D'AUTORISER le Maire ou l'Elu délégué à signer tout acte utile en la matière.

